



# COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

### **Présidence**

Monsieur Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, M. Fringeli rappelle que l'assemblée est enregistrée. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera détruit. Il est demandé aux participants de s'annoncer et de parler au moyen du micro.

### **Convocation**

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°48 du 28 novembre 2025, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la Commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la Commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Trois personnes ne disposent pas du droit de vote, il s'agit de Madame Sandy Uldry, administratrice des finances, Madame Julie Rudaz, journaliste à La Liberté et Monsieur Xavier Schaller, journaliste à La Gruyère.

### **Scrutateurs**

Sont nommés scrutateurs Messieurs Luc Delacombaz et Lénaïc Bochud.

### **Participants**

79 participants, dont 3 personnes n'ayant pas le droit de vote, soit 76 votants.

### **Excusés**

Sont excusés : Messieurs Guy Grangier, Claude Marguet et Wladimir Sigris.

## **Ordre du jour**

M. Fringeli fait la lecture du tractanda :

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2025**

### **2. Budget 2026**

- 2.1 Présentation générale du budget
- 2.2 Planification financière
- 2.3 Augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰
- 2.4 Préavis de la Commission financière sur le point 2.3
- 2.5 Vote du point 2.3
- 2.6 Budget du compte de résultats
  - Information – eaux usées : augmentation de la taxe d'exploitation
- 2.7 Budget du compte des investissements
  - 26.1 Adduction d'eau – Allières Phase II – CHF 1'500'000
  - 26.2 Assainissement des buttes de tir Albeuve – CHF 505'000
  - 26.3 Place des branches à la déchetterie communale – CHF 55'000
- 2.8 Préavis de la Commission financière
- 2.9 Vote des investissements selon liste point 2.7
- 2.10 Vote du budget du compte de résultats

### **3. Approbation du règlement du personnel communal**

### **4. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de l'ancienne école de Neirivue, route de l'Intyamou 48 à Neirivue**

### **5. Approbation de la modification des statuts de l'ASSF (Association Secours Sud Fribourgeois)**

### **6. Election à la commission financière**

### **7. Divers**

- 7.1 Point de situation sur la vente des parcelles et bâtiments communaux
- 7.2 Elections communales 2026

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2025**

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet.

#### **Vote**

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2025 par :

Oui : 72

Non : 0

Abstention : 4

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice du procès-verbal, Madame Laura Barthe.

## **2. Budget 2026**

En préambule, Boris Fringeli précise que le Conseil communal n'a pas établi un budget présentant un résultat dans le rouge de gaîté de cœur. Les temps sont durs : la population augmente mais on ne retrouve pas proportionnellement les rentrées d'argent.

De nombreuses communes à la réputation fiscale confortable, commencent à tirer la langue tant les charges liées prennent l'ascenseur.

Une manière d'amortir un peu le choc est de relever la contribution immobilière à 3‰ comme d'autres communes fribourgeoises.

Il laisse la parole à Marc Beaud, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation de ce budget.

### Budget 2026 – informations préliminaires

Marc Beaud rappelle le principe prévalant pour l'établissement du budget communal : l'équilibre budgétaire. Cela signifie que le Conseil communal doit présenter un budget de fonctionnement sans excédent de charges.

Malheureusement et malgré les mesures proposées, le budget est largement déficitaire.

L'article 20 de la Loi sur les finances communales précise ce cas en son alinéa 3 et explique que l'excédent de charges est admis uniquement si le capital propre non affecté permet de l'absorber. Aussi, l'excédent de charges est acceptable si la fortune de la Commune couvre le déficit. Le capital non affecté de la Commune, soit la fortune au 31.12.2024, se monte à CHF 9'184'574.

Avant la présentation des chiffres, Marc Beaud en profite pour remercier Madame Sandy Uldry, administratrice des Finances, pour le travail remarquable effectué tout au long de l'année et dans la préparation du budget ainsi que les membres du Conseil communal pour leur présence aux nombreuses séances tenues en vue de limiter au maximum le déficit.

### 2.1 Présentation générale du budget

Le budget 2026 est largement déficitaire à hauteur CHF 964'902, ce qui représente 10.5% du total des charges de CHF 9'211'547 une fois les imputations internes déduites. Il se détériore de CHF 339'221 par rapport au budget 2025.

Le Conseil communal a priorisé les dépenses et tenté de garantir la disponibilité des ressources financières afin d'assurer le service aux citoyennes et citoyens. L'équilibre budgétaire imposé par la loi est une utopie tant l'augmentation frénétique des charges liées brutalise nos revenus qui eux n'augmentent que faiblement et ceci depuis de nombreuses années.

Conscient de sa responsabilité, le Conseil communal prend des mesures importantes pour limiter le déficit, c'est pourquoi est soumis ce soir un budget de fonctionnement avec une priorisation des dépenses et une augmentation de la contribution immobilière.

2026 semble se dessiner comme l'année charnière avec la fin de la période de transition pour la Commune. En effet, l'investissement de la nouvelle école sera terminé et les bâtiments mis en vente seront, en principe, vendus. Le bilan devra être fait fin 2026 pour déterminer les réserves réelles et les mesures à prendre pour pérenniser les finances communales.

Deux sources principales impactent négativement les charges : il s'agit de l'amortissement comptable de l'école de Neirivue pour CHF 485'000, prévu pour 33 ans, et les charges liées qui augmentent de CHF 181'455 pour se porter à CHF 4'765'993 au budget 2026.

Le total des revenus fiscaux se monte à CHF 4'878'000 pour l'année à venir. En résumé, les impôts partent intégralement dans les charges liées. Il devient très difficile d'assurer les tâches communales sereinement. Comme le veut la loi sur les finances, il est de la responsabilité du Conseil communal d'assurer l'équilibre financier, c'est pourquoi il soumet à l'assemblée communale l'augmentation de la contribution immobilière. Cette mesure permet d'augmenter de CHF 115'000 le revenu pour l'année 2026.

Le passage au train pour les écoliers permet une économie de charges de CHF 166'000. Il reste des économies et revenus particuliers pour un montant de CHF 46'000 pour arriver à notre résultat 2026.

## 2.2 Planification financière

| MCH2 | Désignation | Comptes   | Comptes   | Comptes    | Budget    | Budget    | Planif     | Planif     | Planif     | Planif     | Planif     |
|------|-------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|
|      |             | 2022      | 2023      | 2024       | 2025      | 2026      | 2027       | 2028       | 2029       | 2030       | 2031       |
| 3    | Charges     | 8'468'605 | 8'543'332 | 8'453'433  | 8'775'793 | 9'509'547 | 9'731'062  | 9'928'698  | 10'181'512 | 10'436'054 | 10'985'886 |
| 4    | Revenus     | 9'096'392 | 8'966'620 | 11'417'682 | 8'150'111 | 8'544'645 | 8'669'535  | 8'785'879  | 8'998'082  | 9'237'487  | 9'179'242  |
|      | Résultat    | 627'788   | 423'288   | 2'964'248  | -625'682  | -964'903  | -1'061'527 | -1'142'819 | -1'183'430 | -1'198'567 | -1'806'643 |

|                             |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |
|-----------------------------|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Coefficient impôt équilibre | 80 | 85 | 32 | 113 | 121 | 124 | 126 | 126 | 127 | 141 |
|-----------------------------|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

La planification financière est une projection des charges et revenus pour les 5 années à venir. L'administratrice des finances projette donc chaque poste sur 5 ans et applique des coefficients d'augmentation en fonction de l'augmentation de la population ou de l'augmentation du coût de la vie.

La Commune reçoit aussi les planifications de certaines associations intercommunales capables de fournir des projections fiables. Sont intégrées par exemple, les projections financières des cycles d'orientation, de l'association secours sud fribourgeois ou de l'ABVH soit l'association qui gère la STEP de Broc. Cette dernière prédit une augmentation de charges progressive sur les 5 prochaines années de CHF 10'000 en 2026 à CHF 380'000 pour la Commune ; la rénovation et l'extension de la STEP de Broc en sont les causes principales.

La projection est indicative et doit permettre de donner la tendance de l'évolution. Un élément intéressant est le coefficient d'impôt d'équilibre, c'est-à-dire le taux à appliquer pour atteindre un résultat neutre.

Malgré l'augmentation de la contribution immobilière, le taux d'équilibre dépasse les 1.2 et s'envole au-dessus de 1.4 dès 2031. Il est donc urgent de revoir les priorités au niveau du district et du canton ainsi que les investissements à réaliser à futur et à la justesse de la péréquation financière actuelle. La Commune agira sur ce qu'elle peut maîtriser avec responsabilité.

Le projet Finances 2030 avance. Nous sommes aujourd'hui à la phase 3 de ce projet qui en comporte 4 : le Conseil communal a désormais déterminé la suite à donner aux 106 idées émises.

Il est particulièrement réjouissant de constater que 15 idées sont déjà mises en œuvre. Un gros travail est prévu en 2026, notamment en vue de la nouvelle législature. Certaines idées doivent mûrir et leur mise en œuvre se fera progressivement sur les 5 prochaines années.

|                                                                                                                       | Gain annuel<br>évaluation |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Insérer des annonces sponsoring dans le bulletin communal                                                             | 1'500 CHF                 |
| Mettre en place un environnement favorable à l'engagement d'un apprenti à l'administration                            | 20'000 CHF                |
| Diminuer le papier et stopper l'envoi des 9 QR-factures pour l'impôt                                                  | 200 CHF                   |
| Adapter le montant de l'émolument pour délivrer les attestations de zone                                              | 750 CHF                   |
| Adapter les émoluments administratifs au travail effectif avec une sensibilité à l'objet en examen (volume financier) | 12'000 CHF                |
| Les préavis de l'inspecteur communal en protection incendie sont facturés                                             | 2'000 CHF                 |
| Initier le versement de dividendes par la Corporation forestière Moléson                                              | 10'000 CHF                |

Voici des mesures mises en œuvre dès cette année. Le gain annuel est une évaluation car il est parfois difficile de déterminer précisément le gain.

Marc Beaud cite les annonces sponsoring dans le bulletin communal ou encore l'engagement d'une apprentie à l'administration malgré la charge de travail qui augmente.

Le Conseil communal a décidé de diminuer le papier en stoppant l'envoi des 9 QR-factures pour les impôts. Le montant de l'émolument pour les attestations de zone sera quant à lui adapté.

**Fabrice Grandjean** aimerait savoir si le centre sportif est pris en compte dans la planification financière. Marc Beaud répond par l'affirmative en précisant que l'AISG travaille encore à affiner cette planification étant donné l'augmentation des coûts.

### 2.3 Augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰

Marc Beaud rappelle que la compétence de fixer les taux d'impôts est du ressort de l'Assemblée communale.

La contribution immobilière est un impôt communal spécial prélevé via un taux unique sur la base de la valeur fiscale de chaque immeuble sur le territoire communal.

La valeur fiscale est déterminée lors de la construction du bâtiment, d'une extension ou rénovation importante ainsi que lors d'une vente. Cette valeur peut aussi être recalculée périodiquement sur demande des autorités fiscales.

Le taux de cet impôt ne peut pas dépasser 3‰ ; actuellement nous avons un taux de 2.5‰.

Le budget 2025 indique un montant de CHF 580'000 pour la perception de la contribution immobilière pour l'ensemble des terrains et bâtiments de la Commune.

Comme exemple, est cité l'impact que cette augmentation aurait sur la facture d'un propriétaire dont la valeur fiscale du bien se monte à CHF 390'000 : avec le taux actuel de 2.5‰, sa facture annuelle se monte à CHF 975. Avec le taux proposé de 3‰, le montant s'établit à CHF 1'170, soit une augmentation annuelle de CHF 195.

Appliqué à l'ensemble du parc immobilier, l'augmentation de ce taux permet d'apporter CHF 115'000 supplémentaires de revenus pour un total de CHF 695'000, soit une réduction d'environ 10% du déficit communal.

Le Conseil communal estime que dans la situation actuelle et future de nos finances cette augmentation est supportable pour les propriétaires de la Commune résidents ou non et c'est pourquoi nous soumettons ceci à approbation.

**Philippe Marchon** intervient et regrette cette nouvelle hausse des taxes. Il fait un parallèle avec la récente votation sur la taxe sur la valeur locative et estime que le Conseil communal souhaite punir les propriétaires, nouvelles cibles des autorités. Cette augmentation de taxe va avoir un effet négatif pour les propriétaires qui ne sont pas tous riches et aussi composés de retraités et de familles. Il trouve cette augmentation contre-productive et estime que la Commune est habilitée à négocier contre les charges liées du canton. Il clôt son discours en indiquant qu'il est plus facile de prendre toujours plus d'argent à la classe moyenne, qui travaille, propriétaires et autres retraités sans se soucier de leur bien-être. Pour sa part il votera un grand non à cette nouvelle hausse d'impôt.

Le Conseil communal ne partage pas cet avis. La Commune n'a de cesse de se battre en écrivant à Fribourg, en rencontrant les conseillers d'Etat qui sont aussi entre le marteau et l'enclume parfois avec la Confédération. Les choses ne sont pas si simples. Autour de la table du Conseil communal, six sont propriétaires et concernés par cette augmentation. Si cette assemblée refuse cette augmentation, le déficit sera de CHF 1'079'902.75.

**Daniella Pasquier** relève que les charges de transfert concernent toute la population, ce n'est donc pas uniquement aux propriétaires de les assumer mais à tous les contribuables. Les propriétaires ont déjà assez de charges sur le dos, les intérêts hypothécaires et l'amortissement, les assurances, l'entretien courant, les rénovations, la taxe d'épuration et la contribution immobilière.

Le Conseil communal comprend cette position mais sa vision était d'éviter autant que possible augmentation de la quotité d'impôt. L'impôt maximal autorisé par la loi est de 100%, soit une augmentation de 3 points. Pour augmenter plus, la Commune devrait obtenir l'accord du Conseil d'Etat. Le plafond légal maximum est de 1.25. Bien entendu, au niveau des charges, le Conseil communal fait tout ce qui est en son pouvoir pour les réduire au maximum, mais on ne peut pas arrêter le déneigement et l'entretien. La Commune a des responsabilités qu'elle tient à assumer.

**Eric Pasquier** trouve cette proposition injuste et rejoint les dires de Monsieur Marchon. Il ne voit pas pourquoi ce sont uniquement les propriétaires qui sont taxés et non toute la population. Il rappelle que le Conseil communal a promis, au début du projet d'école, qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts. Il invite l'assemblée à voter non et encourage une imposition qui toucherait l'ensemble de la population.

**Eric Pasquier** estime que le paiement en faveur du service social devient bien trop élevé et qu'il faut cesser cela. C'est le rôle du Conseil communal d'influencer les instances cantonales.

Boris Fringeli relève que toutes les situations ne sont pas les mêmes : on ne peut pas mettre tout le monde dans le même panier.

**Julien Tena**, propriétaire d'habitation à Albeuve et de terrain à Rossinière, commune voisine du canton de Vaud. Il indique que dans cette commune, la contribution immobilière se monte à 1.5%. Il pense que les autorités ont peur de « Fribourg ». Toutes les charges liées ont été imposées à la population. Dans le privé on serait en faillite avec un budget et un taux d'endettement pareils.

Marc Beaud apporte des précisions au sujet du taux d'endettement qui se montait, fin 2024 à 172%. La limite légale est fixée à 200%. Si on creuse le déficit, le taux d'endettement va augmenter. Au-dessus de 200% la Commune a l'obligation de présenter un plan dans les 5 ans pour passer en dessous de la limite de 200%. Donc la conséquence directe semble être l'augmentation du taux d'impôts à 125%. L'augmentation de la contribution immobilière permet de limiter ce taux d'endettement en dessous des 200%.

**Eric Pythoud** précise que cela fait 20 ans que les charges liées augmentent. Deux communes refusent régulièrement ces propositions : Jaun et Corbières. Toutes les autres acceptent, dont la nôtre, alors que c'était une des premières à en pâtir. Il encourage le Conseil communal à s'opposer aux prochains investissements proposés par les associations communales car la Commune ne peut plus se permettre ces frais. Il en est de même pour les investissements présentés ce soir : il faut les repousser.

Pour exemple, Boris Fringeli prend les routes : si elles ne sont pas régulièrement entretenues, on pourra encore rouler dessus mais les frais de réparation seront encore plus importants. La commune doit assumer ses responsabilités. Au niveau des charges liées, la Commune est pieds et poings liés par rapport à ces charges.

**Magali Gavillet** souhaite savoir si les propriétaires de maisons ne disposant pas encore d'un permis d'occupation doivent s'acquitter de la contribution immobilière. Boris Fringeli répond par la positive, sur la base d'une taxation intermédiaire qui permet d'encaisser cette taxe.

**Maurice Rime** revient sur l'ARG (Association régionale de la Gruyère). Malgré les nombreuses contributions versées par la Commune, nous n'avons jamais bénéficié de ces fonds pour un projet sur le territoire. Les délégués de l'ARG ont accepté de subventionner le comptoir de Bulle alors qu'il s'agit d'une manifestation commerciale ! Et notre commune a voté oui : il ne trouve pas ça normal. On doit savoir dire non étant donné l'état de nos finances.

Marc Beaud précise que le montant à charge de la Commune se monte à CHF 900 dans le cadre de la participation au comptoir, mais il comprend la remarque de M. Rime. Au sein des associations intercommunales, Haut-Intyamont a peu de poids : si Bulle et une autre commune acceptent, la décision est validée malgré des oppositions. L'occasion de faire changer ça a été manquée en juin 2024 avec la fusion des communes. Il rejoint toutefois M. Rime sur les prochains investissements qui seront proposés et qui devront être refusés. Pour ceux qui ont déjà été acceptés, cela va être compliqué pour les communes périphériques.

**Maurice Rime** termine en relevant que ce sont toujours les mêmes communes touristiques qui bénéficient de l'ARG. Les communes de périphérie sont là uniquement pour payer. Boris Fringeli pense que les communes peuvent vraiment se mettre ensemble par rapport aux investissements de l'ARG et faire des propositions de réduction drastique.

#### 2.4 Préavis de la Commission financière sur le point 2.3

Robert Verschuur, président de la Commission financière, fait lecture de son préavis :

*« L'augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰ est proposée pour améliorer la trésorerie et augmenter l'autofinancement. Elle est nécessaire, mais pas suffisante à terme. La Commission financière ne peut qu'approuver cette augmentation. »*

#### 2.5 Vote du point 2.3 : augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰

##### **Vote**

L'assemblée refuse l'augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰ par :

Non : 36

Oui : 31

Abstention : 9

La séance est suspendue un court instant afin d'adapter le budget avec un déficit de CHF 115'000 supplémentaires.

#### 2.6 Budget de résultats

Marc Beaud reprend la parole et présente le résultat du budget rectifié dont l'excédent de charges se monte à CHF 1'079'902.75.

Conformément au principe d'importance, seuls les postes présentant des différences majeures et les nouveautés seront détaillés.

Au sujet du PAFE, le Conseil d'Etat recommande aux communes d'intégrer les mesures prévues dans le programme. Certaines mesures impactent les charges et d'autres agissent sur les revenus. La version finale est bien moins défavorable que la version initiale, il n'en reste pas moins que ce programme est un programme de réduction budgétaire donc si les communes sont relativement épargnées c'est le service aux citoyens qui diminuera. L'année 2026 sera forcément particulière car l'Etat n'aura pas de budget jusqu'au résultat du référendum populaire en avril 2026. Le Conseil d'Etat n'est autorisé à engager que les dépenses indispensables à l'activité administrative et à la réalisation des investissements en cours. Selon le décret publié ce jour même, le Conseil d'Etat fonctionne sur la base du budget 2025.

## **0. Administration générale**

Ce chapitre comprend le législatif, l'exécutif et les services généraux.

Les charges se montent à CHF 987'307 et les revenus à CHF 234'547. Ce chapitre est très stable en regard du budget 2025.

Il est à noter les nouvelles dépenses suivantes :

L'achat du module E-vote nécessaire pour traiter les résultats de manière informatique lors des différentes votations et élections. Ce module sera rendu obligatoire ces prochaines années, le coût initial est de CHF 4'850 et est assorti d'une licence annuelle de CHF 1'020.

Il est prévu une refonte de notre site WEB. La technologie utilisée pour le site actuel requiert des mises à jour coûteuses pour garantir le bon fonctionnement et la sécurité.

La digitalisation se poursuit au sein de l'administration : il est prévu de déployer le module E-Déménagement. Largement répandu au travers des différentes communes du Canton, ce module facilite le travail du contrôle de l'habitant. La charge de travail augmente en fonction de l'augmentation de la population et de sa tendance à régulièrement changer de logement.

**Benjamin Chollet** s'interroge sur la baisse des revenus entre 2024 et 2025 dans ce chapitre. Marc Beaud précise qu'il s'agit de la réévaluation du bâtiment Route de l'Intyamon 52 à Neirivue, passé du patrimoine administratif au patrimoine financier.

## **1. Ordre et sécurité publique, défense**

Ce chapitre comprend la sécurité publique, la justice, les questions juridiques, le service du feu et la défense.

Les charges se montent à CHF 204'885 et les revenus à CHF 59'165.

L'augmentation de charges en regard du budget 2025 s'explique principalement par une correction de CHF 10'000 sur un des postes, une erreur s'étant glissée dans le budget 2025.

## **2. Formation**

Ce chapitre comprend la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées et la formation professionnelle initiale.

Les charges se montent à CHF 3'349'163.75 et les revenus à CHF 444'505.

La nouvelle école est aujourd'hui en exploitation depuis 12 mois. De nombreux problèmes de jeunesse ont pu être réglés grâce à l'investissement du responsable des bâtiments M. Jordi Espin et l'excellent suivi de M. François Both, conseiller communal en charge des bâtiments.

A ce jour tout n'est malheureusement pas réglé : le système de ventilation ne donne pas satisfaction, les modifications sont en cours. Des travaux de modification de l'évacuation des eaux sur la toiture du bâtiment principal sont prévus au printemps 2026. Un litige avec la société d'étanchéité empêche l'encaissement d'une subvention et la place du village n'est pas réalisée, faute à des oppositions. Initialement prévu pour la fin de cette année, le crédit de construction est prolongé de 6 mois. Le budget sera tenu : le résultat final sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Pour le budget 2026, sont prévues des fournitures et machines diverses pour CHF 13'000. L'amortissement comptable grève fortement ce chapitre. Globalement, le passage au train des élèves permet une économie de quelque CHF 80'000/an ceci en regard des coûts des années passées.

Les participations aux dépenses cantonales augmentent de 5% pour les cycles primaires et secondaires pour un montant de CHF 46'686.65. L'augmentation de notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées augmente de 11% soit CHF 28'530.60.

En parallèle, nous bénéficions d'augmentation de certains revenus : l'amortissement des subventions améliore de CHF 32'000 le revenu, CHF 9'000 d'augmentation des contributions des parents à l'AES ce qui traduit l'augmentation de la fréquentation. Enfin, notre nouvelle école permet un gain de CHF 37'000 dans la valorisation des locaux au sein du Cercle scolaire.

**Daniella Pasquier** demande des explications sur la considérable augmentation du salaire du personnel (chapitres 217 et 218). Marc Beaud précise qu'il s'agit d'une répartition effectuée en fonction du travail prévu. Le budget 2025 prévoyait moins de temps dans la nouvelle école. La clé de répartition est ajustée mais il n'y a pas d'augmentation réelle des charges du personnel communal.

**Daniella Pasquier** souhaite des explications sur le déficit de l'AES (CHF 162'389). La contribution des parents, qui est de CHF 40'000, couvre seulement un tiers des salaires du personnel. Elle estime que les tarifs sont trop bas, en comparaison avec d'autres AES. Corine Sigrist indique que les tarifs sont les mêmes pour les communes de Haut-Intyamou, Bas-Intyamou et Grandvillard. Même en augmentant ces tarifs, cela ne permettra jamais de couvrir l'entier des charges. De plus, cela entraînerait une augmentation des subventions communales. Marc Beaud précise également une imputation interne pour la location des locaux. Effectivement, l'AES est déficitaire.

**Raphaël Beaud** demande le montant des coûts pour l'entretien et la conciergerie de la nouvelle école. François Both n'est pas en mesure de transmettre ce montant ce soir. Cette première année de fonctionnement permettra de définir un modèle pour les prochaines années. Il est probable que les coûts de cette année 2025 sont beaucoup plus élevés que les prochaines années étant donné les différents travaux de finitions et de nettoyage expliqués précédemment.

**Benjamin Chollet** demande si la baisse de revenus est également liée au transfert du patrimoine administratif (=bâtiment nécessaire au bon fonctionnement de la commune) au patrimoine financier. Marc Beaud répond par la positive. Le jour où ces bâtiments seront vendus, c'est la différence entre la valeur théorique et la valeur réelle qui sera visible dans les comptes. Il s'agit d'un mélange de chiffres réels et d'amortissement comptable. Concrètement ce n'est pas de l'argent liquide qu'on sort mais ces chiffres impactent les comptes. Marc Beaud relève qu'à ce jour les liquidités font défaut à la Commune et cela est un signe que ça va mal. On doit parfois prioriser le paiement des factures.

**Maurice Rime** demande si les frais liés aux malfaçons constatées seront imputés aux entreprises responsables. François Both indique que l'entreprise, dans le cadre de la ventilation, s'est engagée à couvrir ces frais. Une analyse plus complète sera faite au terme des travaux par une société experte. Les factures finales ne seront pas réglées avant satisfaction totale.

**Philippe Marchon** souhaite savoir s'il y avait un contrôleur des travaux. François Both confirme que c'est dudit contrôleur des travaux que la Commune n'est pas satisfaite et c'est ce qui a nécessité une expertise externe. Les coûts sont estimés à des dizaines de milliers de francs pour l'entreprise qui surveille et celles qui ont fait le travail. Certains endroits vont devoir être refaits deux fois, aux frais des sociétés responsables.

### 3. Culture – sports – loisirs

Ce chapitre comprend le subventionnement des activités culturelles et les infrastructures de sports et loisirs.

Les charges se montent à CHF 213'287 et les revenus à CHF 8'400.

Marc Beaud informe des soutiens au spectacle L'Incendie 1876 et au comptoir gruérien pour lequel la vallée de l'Intyamou sera un des hôtes d'honneur de l'édition 2026.

Une dépense de CHF 20'150 est prévue pour l'aménagement de l'accès à l'ancienne cour de l'école d'Albeuve. La disposition des places de parc et le changement de propriétaire induisent cette dépense. Suite au retour de l'enquête préalable, le projet devrait vraisemblablement évoluer. Cette dépense ne sera peut-être pas consentie.

A la demande de **Gérard Delacombaz**, Marc Beaud précise que le soutien au spectacle L'Incendie se monte à CHF 5'000 ainsi qu'un soutien logistique à déterminer (matériel et personnel).

#### 4. Santé

Ce chapitre comprend les hôpitaux, les EMS, les soins ambulatoires, la prévention et la santé publique ; il est principalement constitué de charges liées.

Les charges se montent à CHF 805'979.40 et les revenus à CHF 4'000.

#### 5. Prévoyance sociale

Ce chapitre comprend les assurances maladie, accident, invalidité, vieillesse et survivants, le chômage, les logements sociaux, l'aide sociale et le domaine de l'asile.

Les charges se montent à CHF 1'112'665.85 et les revenus à CHF 6'000 soit une augmentation de CHF 193'000 pour ce chapitre par rapport au budget 2025.

La très forte augmentation s'explique par la suppression du régime transitoire de la prise en charge par le Canton de la part communale aux prestations complémentaires AVS/AI, cette mesure est prévue dans le PAFE et représente au total CHF 148'243.

Une nouveauté dans le paysage social fribourgeois est la mise en place des guichets familles. A la charge des communes, 21 guichets familles verront le jour dans le Canton. L'impact financier exact n'est pas connu mais la participation au service social de la Gruyère augmente de 10% pour un montant de CHF 26'820.

D'autre part, les charges liées augmentent de +6% du côté de notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions pour les handicapés, soit CHF 31'724.

#### 6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre comprend les routes communales et les transports publics.

Les charges se montent à CHF 719'492 et les revenus à CHF 20'567.

Une analyse détaillée de l'éclairage public a été menée et révèle que de nombreux candélabres doivent être réparés. De plus, une analyse du réseau routier est prévue au budget 2026 (coût de CHF 3'250) et permettra de prioriser les zones à entretenir.

Notre participation aux transports publics cantonaux augmente de 14% et passe la barre des CHF 100'000.

**Eric Pasquier** souhaite savoir si les candélabres posés sur les routes de la Gare et du Rosaire aux Sciernes ont été mis à l'enquête. François Both répond par la négative, cela n'est pas nécessaire pour ce type d'installation. Cette mesure a été prise dans l'urgence pour permettre l'éclairage du chemin des écoliers. Eric Pasquier ne remet pas en question leur utilité mais leur légalité. Il mentionne en outre des panneaux de circulation posés à Neirivue sans l'autorisation préalable du propriétaire de la parcelle.

François Both précise qu'aux Sciernes la creuse est difficile en raison de la composition des sols. Une installation autre aurait été coûteuse et longue à réaliser. Or il s'agit là de mesures urgentes. Une réponse précise sera adressée à M. Pasquier par courrier.

**Complément post-assemblée :** Au regard de l'article 56 de la loi du 5 novembre 2021 (entrée en vigueur le 1 mars 2024) sur la mobilité (RSF 780.1 LMob), les itinéraires de mobilité et les infrastructures qui leur sont dédiées ne sont pas soumis à une demande de permis de construire mais ils doivent suivre une procédure d'approbation des plans.

Cette procédure est suivie lorsqu'une nouvelle route est construite ou modifiée. Le projet n'est pas mis à l'enquête publique mais il fait l'objet d'une évaluation de la part des services concernés. Les plans sont approuvés par la Direction.

Dans le cadre de l'aménagement de l'éclairage public aux Sciernes-d'Albeuve, s'agissant d'une infrastructure solaire sans nécessité de réalisation d'un réseau électrique, il n'a pas été nécessaire de suivre une procédure complète dans la mesure où il s'agit d'une mise en conformité de la route déjà légalisée. L'installation vise ainsi à sécuriser un itinéraire déjà existant au sens de l'article 83 de la même loi.

Le principe juridique du droit d'être entendu a été respecté dans la mesure où les propriétaires concernés par l'emplacement des candélabres ont été informés du projet et leur remarques prises en considération.

## **7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Ce chapitre comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les aménagements, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Les charges se montent à CHF 1'204'752.85 et les revenus à CHF 1'082'227.30.

Le développement du réseau d'eau nécessite des frais d'étude pour la zone de la future gare de Neirivue pour un montant de CHF 8'000.

Une série d'emprunts pour la création du réseau arrive à échéance en 2026. Ceux-ci ont des taux très favorables ; le renouvellement des emprunts est calculé avec un taux de 1.2%.

La vente d'eau est en augmentation, le budget 2026 prévoit CHF 10'000 de recettes supplémentaires.

La société Chabloz Energie qui exploite la turbine du même nom reverse plus de dividendes pour l'année 2026 : CHF 20'000 supplémentaires seront perçus ce printemps.

Le poste d'approvisionnement en eau comme celui du traitement des eaux usées doit être à l'équilibre, est prévue une attribution au financement spécial du maintien pour un montant de CHF 160'411.25.

Pour le poste des eaux usées, la parole est laissée à M. Nicolas Haymoz, conseiller communal, pour une explication sur l'augmentation de la taxe d'épuration.

Nicolas Haymoz rappelle que la couverture des frais doit être assurée conformément à l'article 43 de la loi cantonale sur les eaux. Actuellement ce n'est pas le cas : les frais d'exploitation pour la STEP se montent à CHF 100'000, soit le montant récolté par la taxe. Cela signifie qu'il n'y a pas de subventionnement pour les frais d'exploitation du réseau communal.

La tarification date de 2005, le montant doit donc être adapté. Le Conseil communal a décidé d'augmenter la taxe d'épuration de CHF 1.30 à CHF 1.70 pour permettre la couverture des frais, selon l'exigence légale. C'est évident que si on récolte plus d'argent, le coût sera adapté à la baisse.

**Cristina Beaud** aimerait connaître le montant de la réserve pour les financements spéciaux de l'épuration. Celle-ci est déficitaire de CHF 129'000. Il existe des comptes séparés pour les eaux usées et l'approvisionnement en eau dont la réserve se monte à environ CHF 3 mio. Cristina Beaud relève que le prix de l'eau pourrait être adapté.

## 8. Economie publique

Ce chapitre comprend l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'Industrie, l'artisanat et les commerces.

Les charges se montent à CHF 417'960.45 et les revenus à CHF 83'917.30.

Au niveau des charges, ce chapitre reste sensiblement stable en regard du budget 2025 et des comptes 2024.

Les revenus augmentent grâce à la réception de dividendes de CHF 57'000 en provenance de la Corporation forestière Moléson (CFM). Dans une bonne situation après 2 ans de fonctionnement, ce versement est fait à titre exceptionnel.

**Raphaël Beaud** indique qu'à la création de la CFM, il avait été annoncé un bénéfice de CHF 100'000 par an. François Both précise que ce montant de CHF 57'000 est exceptionnel car la CFM envisage la construction d'un centre forestier. Ce montant de CHF 100'000 de bénéfice/an est donc inenvisageable dans les années à venir.

**Fabrice Grandjean** réagit et espère pas que cela ne va pas coûter à la Commune. La clé de répartition nous est favorable. Ce serait problématique si cela venait à coûter à la Commune. Il rappelle que les dernières années avec Eric Meier, garde forestier, les forêts rapportaient un bénéfice d'environ CHF 60'000.

François Both indique que des investigations seront menées à ce sujet.

## 9. Finances et impôts

Ce chapitre comprend les impôts, la péréquation financière intercommunale et l'administration de la fortune et de la dette.

Les charges se montent à CHF 494'053 et les revenus à CHF 6'601'315.

Les impôts sur les personnes physiques et morales sont stables par rapport au budget 2025.

L'augmentation des pertes sur débiteurs force à augmenter de CHF 15'000 le poste lié qui atteint CHF 50'000. La péréquation financière augmente, donc des revenus supplémentaires, mais c'est surtout le signe que l'écart entre les communes aisées et les communes pauvres se creuse.

L'entretien du parc immobilier, notamment les chalets d'alpage, requiert plus de moyens pour les réparations courantes. La toiture de la remise du Riau à Lessoc a besoin d'un remplacement. Une solution a été trouvée avec la SIV Lessoc pour prolonger de 10 ans environ la durée de la toiture.

**Daniella Pasquier** se réfère à la statistique cantonale du service des contributions qui mentionne pour les impôts sur le revenu des personnes physiques une estimation de CHF 3,3 mio, soit CHF 50'000 en dessous du budget 2025 malgré l'augmentation de la population. Avec cette projection, les impôts devraient plutôt se chiffrer à CHF 3,392 mio en 2026 et à CHF 3,520 mio avec le PAFE. Elle estime donc qu'il s'agit d'une estimation trop prudente et aimerait connaître la position du Conseil communal à ce sujet.

Marc Beaud fait part d'une évaluation budgétaire 2025 trop positive. Aujourd'hui le calcul tient compte de la statistique du SCC mais pas uniquement. Les nouveaux contribuables paient peu d'impôts donc il y a effectivement une certaine prudence pour être au plus proche de la réalité. L'année 2023 c'est CHF 3,230 mio, soit CHF 70'000 de plus prévus en 2026. **Daniella Pasquier** pense qu'une correction à la hausse des impôts sera nécessaire.

**Marie-Pierre Seydoux** souhaite savoir si la Commune a l'intention de se départir de certains chalets d'alpage puisqu'elle en compte 37. Marc Beaud confirme que la constitution d'une Commission des alpages est prévue dans le cadre du projet Finances 2030. Cette dernière aura la tâche d'inventorier ces objets, de faire évaluer les valeurs patrimoniales ou financières et lister les objets qui pourraient être mis en vente. A ce jour, la Commune n'arrive plus à entretenir convenablement tous ces objets. Toutes les idées sont les bienvenues.

## 2.7 Budget du compte des investissements

### **26.1 Adduction d'eau – Allières Phase II**

Nicolas Haymoz rappelle que le projet complet porte sur le tronçon depuis la Chapelle jusqu'au réservoir à proximité du lieu-dit Les Seytours. Le premier tronçon effectué a révélé une déchetterie sauvage dont l'évacuation des déchets a engendré un surcoût.

La seconde phase est nécessaire car la Commune doit assurer l'alimentation en eau des habitants d'Allières. La conduite est corrodée, le réservoir n'est plus aux normes, difficilement accessible (aucune route d'accès) et l'entretien est compliqué. Il n'y a aucune séparation entre l'eau potable et la réserve d'eau incendie.

Cette phase II prévoit le remplacement dudit réservoir pour un coût total de CHF 1.5 mio, avec une subvention attendue de CHF 600'000 (taux de subventionnement prudent), soit un investissement net de CHF 900'000.

**Maurice Rime** demande si la Patenschaft für Berggemeinden a été sollicitée. Nicolas Haymoz trouve que c'est une bonne idée et s'engage à adresser une demande à cet organisme pour ce projet.

*Préavis Commission financière : Concernant le projet d'adduction d'eau – Allières Phase II pour CHF 1'500'000, la Commission financière soutient cet investissement qui paraît nécessaire. Elle soutient pleinement ce projet et recommande son approbation.*

### **26.1 Adduction d'eau – Allières Phase II**

#### **Vote**

L'assemblée accepte l'investissement pour l'adduction d'eau – Allières Phase II pour un montant de CHF 1'500'000.- par :

Oui : 73

Non : 0

Abstention : 3

### **26.2 Assainissement des buttes de tir Albeuve**

Valentin Saugy montre la carte avec les différentes zones polluées. La Commune est tenue, dans les 5 ans après fermeture du stand, de réaliser les travaux d'assainissement pour toucher des subventions, soit d'ici à fin 2026 pour Albeuve.

Les travaux seraient suivis par Hydrosol. Une subvention de CHF 298'000 est envisagée, soit CHF 207'000 à charge de la Commune.

**Philippe Marchon** souhaite savoir si l'armée ou la société de tir prennent en charge une partie des travaux en tant qu'utilisateurs des lieux. Valentin Saugy rappelle que la confédération subventionne ces travaux en partie. Boris Fringeli précise que la Commune compte deux sociétés de tir qui font régulièrement des investissements sur les stands à leur charge, mais les assainissements de buttes de tir restent à charge de la Commune.

**Eric Pythoud** relève que le montant à charge de la Commune se monte tout de même à CHF 207'000. Il estime que quand on n'a pas d'argent, ce genre de travaux ne doit pas être réalisé. Il trouve aberrant de devoir faire dépolluer de la terre en l'acheminant à Zurich, en camion, et en créant une pollution encore plus importante. Pour lui c'est de l'argent jeté par les fenêtres : il ne faut pas réaliser ces travaux et voir les choses un peu différemment.

**Cristina Beaud** souligne que le calcul de la charge d'amortissement annuel a été fait sur les CHF 505'000 or cela devrait être fait sur le montant net à charge de la Commune. Marc Beaud confirme et précise que parfois les subventions sont versées plusieurs années après la fin des travaux, la Commune doit donc quand même emprunter le montant total.

**Eric Pasquier** demande s'il y a des offres comparatives. En l'état, il s'agit uniquement des estimations du bureau Hydrosol.

*Préavis Commission financière : Concernant le projet d'assainissement des butes de tir d'Albeuve pour CHF 505'000, la Commission financière soutient cet investissement et recommande son approbation.*

## **26.2 Assainissement des buttes de tir Albeuve**

### **Vote**

L'assemblée approuve l'investissement pour l'assainissement des buttes de tir à Albeuve pour CHF 505'000.- par :

Oui : 38

Non : 26

Abstention : 12

## **26.3 Place des branches à la déchetterie communale**

Karine Beaud-Ropraz présente le projet envisagé en raison de la palissade actuelle et du grillage qui menacent de tomber, et la nécessité de remettre cette place en état. Des parois en blocain sont proposés pour la résistance du matériel, permettant des économies à long terme et l'optimisation du travail des collaborateurs.

**Magali Gavillet** aimerait connaître l'état du projet de déplacement de la déchetterie. Boris Fringeli indique que la Commune n'en fera rien et tiendra tête au Canton afin d'éviter un déplacement de l'infrastructure.

**Eric Pythoud** se demande si, au vu des surfaces annoncées, il ne serait pas préférable de tout recouvrir de béton qui serait plus solide et moins onéreux qu'un enrobé.

Karine Beaud-Ropraz précise que cette proposition est établie sur la base de conseils d'entreprises régionales. Elle entend la remarque et en rediscutera avec qui de droit.

*Préavis Commission financière : Concernant le projet de la place des branches à la déchetterie communale pour CHF 55'000, la Commission financière préavis défavorablement ce projet qui lui semble excessif du point de vue financier.*

## **26.3 Place des branches à la déchetterie communale**

### **Vote**

L'assemblée refuse l'investissement pour la place des branches à la déchetterie communale pour CHF 55'000.- par :

Non : 35

Oui : 31

Abstention : 9

## 2.8 Préavis de la Commission financière

Robert Verschuur, président de la commission financière, fait lecture du rapport de la Commission financière au sujet du budget 2026 :

*La commission financière s'est réunie le 13 novembre, afin d'examiner le budget du compte de résultats 2026, la proposition d'augmentation d'impôt et les nouveaux investissements proposés.*

*Voir les préavis de la Commission financière sous chaque investissement concerné.*

### **Budget du compte de résultats 2026 :**

*Le budget 2026 de la Commune de Haut-Intyamon présente un résultat prévisionnel dépassant le million de déficit. Malgré les efforts du Conseil communal pour réduire les dépenses, les charges continuent d'augmenter, notamment dans les domaines de la formation, de la santé et du social.*

*Le Conseil communal a mis en place plusieurs mesures pour tenter de réduire les dépenses. Comme en 2025, certaines charges d'entretien ont été réduites au minimum obligatoire. Cela pourrait avoir un impact négatif sur les infrastructures de la Commune si l'équilibre n'est pas retrouvé à moyen terme.*

*Le déficit budgétaire semble se creuser et l'avenir ne paraît pas rassurant. Sans ressources supplémentaires, non seulement la Commune ne pourra plus financer de nouveaux investissements, mais elle devra s'endetter pour son fonctionnement ordinaire.*

*En conclusion, la Commission Financière donne un préavis positif au budget 2026, tout en soulignant la situation critique de la Commune du point de vue des finances.*

## 2.9 Vote des investissements selon liste point 2.7

*Voir sous chaque investissement concerné le vote de l'assemblée communale.*

## 2.10 Vote du budget du compte de résultats

### **Vote**

L'assemblée approuve le budget 2026 du compte de résultats avec CHF 9'509'547.35 de charges pour CHF 8'544'644.60 de produits et un déficit prévu de CHF 1'080'000.- par :

Oui : 60

Non : 4

Abstention : 12

## 3. **Approbation du règlement du personnel communal**

Le règlement était à disposition sur le site internet et à l'administration communale. En résumé, il s'agit d'adaptations par rapport à la législation.

**Raphaël Beaud** demande que l'article 43 du règlement intitulé « Respect des règles de sécurité » soit appliqué correctement. Boris Fringeli en fait lecture et affirme que c'est le cas.

### **Vote**

L'assemblée approuve le nouveau règlement du personnel communal, par :

Oui : 71

Non : 0

Abstention : 5

#### **4. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de l'ancienne école de Neirivue, route de l'Intyamou 48**

Marc Beaud rappelle que lors de l'assemblée communale du 15 mai 2024, les citoyens présents ont accordé au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de l'école de Neirivue, au prix de vente minimum de CHF 550'000. La proposition prévoyait le maintien du rez-de-chaussée propriété de la Commune, précisant même que la rénovation de cet espace ne serait pas du ressort du futur acquéreur.

La Commune est en discussion avec un futur acquéreur qui a formulé une offre ferme au montant de CHF 725'000, soit un montant supérieur aux attentes initiales. Néanmoins, son offre porte sur l'entier du bâtiment, y compris le rez-de-chaussée.

En effet, il s'est avéré complexe de trouver un acheteur prêt à acquérir le bâtiment sans cette surface. De nombreuses problématiques ont été soulevées et notamment celle de savoir comment financer des travaux de rénovation au rez-de-chaussée dans le cadre de la rénovation totale du bâtiment.

Aussi, la proposition a été formulée par l'acheteur concernant le prix de vente proposé, conditionné de la manière suivante : l'acheteur s'engage à rénover l'entier du bâtiment y compris le rez-de-chaussée dont les travaux sont estimés à CHF 150'000.

La rénovation porte sur l'ensemble du volume du sol au plafond. Les fenêtres seront remplacées ainsi que l'isolation thermique ajoutée selon le bilan thermique. Sont prévus : une isolation phonique, le démontage de la scène sous réserve d'une éventuelle restriction des biens culturels, création d'un WC et les services pour une future petite cuisine. L'accès aux personnes à mobilité réduite est inclus dans le projet. Pour rappel, le bâtiment est raccordé au CAD communal.

Le futur acquéreur établira un bail à loyer de CHF 750/mois + charges, composées essentiellement du chauffage. Ce bail est établi pour 50 ans ce qui constitue la durée la plus longue au sens du code des obligations. Il reste résiliable, par la Commune uniquement, chaque année en respectant un préavis de 12 mois.

Le loyer est indexé tous les 5 ans à l'indice du prix à la consommation.

La délégation de compétence porte donc sur l'octroi au Conseil communal de l'autorisation de procéder à la vente selon les termes convenus mais pas sur le prix.

A la demande d'**Eric Pythoud**, Marc Beaud précise que la délégation de compétence ne peut pas porter sur le montant. En cas d'acceptation de l'Assemblée communale, l'entier du bâtiment, y compris le rez-de-chaussée, sera vendu avec l'assurance d'une salle à disposition qui fera l'objet d'un contrat de bail à loyer. L'offre ferme se monte à CHF 725'000.

En complément, Marc Beaud confirme à **Michel Grangier** que le périmètre n'a pas changé, la cour d'école est toujours comprise dans la vente.

**Raphaël Beaud** revient sur le projet de densification de l'école qui avait été présenté. Marc Beaud précise qu'il s'agissait d'une projection de ce qui était faisable. Ce n'est pas ce projet-là qui est proposé ce soir.

**Fabrice Grandjean** demande si le prix change sans le contrat sur le rez-de-chaussée. Marc Beaud confirme que le prix est le même.

Pour répondre à **Benjamin Chollet** Marc Beaud confirme que ce sont des logements qui sont envisagés dans cet immeuble. La salle du rez-de-chaussée pourra être mise à disposition des sociétés et de la population.

**Magali Gavillet** s'interroge sur la pertinence de maintenir cette dépense mensuelle. Marc Beaud confirme qu'il s'agit de maintenir un local attractif et neuf à disposition des sociétés et de l'ensemble de la population. Sans ce local, il n'y a pas d'autres locaux pour les sociétés à Neirivue.

**Joël Rey** demande s'il y a des restrictions du futur acquéreur par rapport aux sociétés de chants, fanfares ou autre. Aucune restriction prévue à ce sujet.

Pour répondre à **Jean-Marc Beaud**, Marc Beaud confirme que la salle pourra être louée contre une location perçue. A ce sujet, les tarifications seront aussi revues pour les différents locaux communaux à disposition.

**Anthony Berset** demande si, à terme, cette salle pourrait être utilisée comme classe supplémentaire. Marc Beaud répond par la positive en précisant que ce n'est pas sa destination première. Il n'y a en tout cas pas de restriction en ce sens dans la convention.

**Cristina Beaud** analyse : avec la vente du terrain et la location sur 50 ans qui se monte à CHF 450'000, ça revient à dire qu'on vend l'immeuble seulement CHF 275'000 sans les charges. Marc Beaud a fait un calcul semblable mais sur 25 ans, car on peut imaginer des dépenses d'entretien à cette échéance. Vu le niveau de vétusté, il insiste sur les travaux de rénovations qui seront entrepris sans frais pour la Commune.

**Rafael Merino** souhaite savoir si les sociétés ont été approchées. Marc Beaud confirme la tenue d'une rencontre au cours de laquelle il est ressorti le besoin avéré d'un local à Neirivue. C'est aussi une volonté du Conseil communal de maintenir un espace de qualité pour garantir la vie de la collectivité.

Boris Fringeli rappelle que le Conseil communal ne peut pas s'accorder une délégation de compétence raison pour laquelle il ne votera pas cet objet.

#### **Vote**

L'assemblée communale accorde une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de l'ancienne école de Neirivue par :

Oui : 58

Non : 3

Abstention : 8

### **5. Approbation de la modification des statuts de l'ASSF (Association Secours Sud Fribourgeois)**

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégués des communes membres de l'ASSF ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association. Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels.

Sans entrer dans les détails, Marc Beaud relève que le comité de direction passe de 13 à 10 membres, que les attributions du comité s'élargissent notamment en ce qui concerne la planification des compagnies et bases de départ. L'article 23 précise que nul ne peut exiger son incorporation dans le bataillon ce qui n'était pas le cas avant. L'article 24 étend l'exemption de taxe aux personnes au bénéfice d'une indemnité forfaitaire de proche aidant.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'impact financier significatif pour la Commune ainsi que les citoyens, et que le fonctionnement de la compagnie de l'Intyamon n'est pas directement touché par cette modification.

#### **Vote**

L'assemblée approuve la modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois par :

Oui : 71

Non : 0

Abstention : 5

## **6. Nomination à la commission financière**

Suite aux démissions de Madame Valérie Both-Romanens et Monsieur Claude Gétaz, que Boris Fringeli profite de remercier pour leur travail très efficace et avisé au sein de la Commission financière, le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Pierre Oberson qui a déjà participé à cette présentation du budget comme auditeur.

Il restera un siège vacant qui sera repourvu en mai 2026, lors du renouvellement des commissions.

L'assemblée accepte l'élection de Pierre Oberson par acclamation.

## **7. Divers**

### **Point de situation sur la vente des parcelles et bâtiments communaux**

A ce jour, les 6 bâtiments mis en vente sont vendus ou en cours de finalisation de transaction, ceci à satisfaction du Conseil communal.

La finalisation de la transaction des 3 anciennes écoles est liée à l'obtention d'un permis de construire ou d'un retour favorable d'enquête préalable pour un changement d'affectation. Le travail pour y arriver du côté de l'acquéreur est conséquent et la durée de la procédure est soumise au rythme de travail des services de l'Etat. Raisonnablement, on peut espérer une issue favorable durant la première partie de l'année prochaine pour les écoles de Montbovon et Albeuve. Une cible début 2027 paraît faire sens désormais pour l'école de Neirivue.

**Benjamin Chollet** souhaite savoir si la Commune a été approchée par la Confédération pour un centre fédéral d'asile pour l'ancienne école d'Albeuve. Marc Beaud répond par la négative : il s'agit d'un privé qui prévoit la réalisation de logements.

### **Elections communales 2026**

Boris Fringeli rappelle le changement de législature en mars prochain. Comme annoncé, il ne se représentera pas après 23 ans en place au sein de l'exécutif communal.

Les 6 autres conseillers communaux se représenteront et une 7<sup>ème</sup> personne a accepté d'ajouter son nom à cette liste Entente communale, il s'agit de Monsieur Raymond Delacombaz, domicilié aux Sciernes-d'Albeuve.

Corine Sigrist, vice-syndique, prend la parole et rend un vibrant hommage à Boris Fringeli. Aux noms des citoyens et des membres du Conseil communal, elle le remercie pour son investissement.

Boris Fringeli réitère les remerciements effectués à travers le bulletin communal et plus particulièrement à sa famille qui l'a toujours soutenu.

### **Article 162 RF à Albeuve**

**Philippe Marchon** intervient concernant une demande de permis de construire qui avait été déposée pour la construction d'un quartier de 13 villas, sur l'article 162 RF à Albeuve.

Selon lui, la DIME a bloqué le projet en invoquant des arguments fallacieux. Le Tribunal Cantonal a repris les mêmes arguments de la DIME. Le recours au TF, qui n'a pas abouti, mentionnait qu'il n'y a pas d'égalité dans l'illégalité. Pour sa part, il estime qu'il n'y a pas de justice neutre.

En juillet 2024, les propriétaires ont réclamé le remboursement des taxes perçues par la Commune pour l'épuration sur le terrain qui était alors constructible. Il déplore de demeurer sans nouvelles de la Préfecture et de la Commune.

Il est en colère et précise que toute personne posant un pied sans autorisation sur l'article 162 RF sera dénoncée aux autorités compétentes pour violation du domicile de propriété privée.

Boris Fringeli, bien qu'il regrette cette situation, estime que ce n'est pas le lieu pour aborder ce problème d'ordre privé. D'autres propriétaires ont vu leur terrain dézonné dans le cadre du PAL. Tout ceci fait suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire.

#### Coût des transports scolaires – navette Lessoc

**Rachel Rey** demande le coût de la navette qui effectue quotidiennement les trajets entre Lessoc village et gare. Boris Fringeli mentionne le prix de CHF 73'000.-/an, jusqu'à la réalisation du chemin piétonnier dont une demande préalable a été déposée auprès des services cantonaux. Pour mémoire, le tronçon est limité à 80km/h et ne dispose pas de trottoir. Rachel Rey trouve ce montant très élevé.

#### Gravière des Planbus

Selon **Joël Rey**, la réalisation d'une gravière aux Planbus semble être la seule réelle solution pour obtenir des ressources financières. Il souhaite connaître l'état des discussions avec Orlati.

Boris Fringeli indique qu'une société, chapeautée par Orlati, a été créée dans le cadre de ce projet. Les dirigeants ont rencontré plusieurs fois les membres du Conseil communal qui a récemment refusé d'entrer en matière pour une mise en zone au lieu-dit les Planbus, secteur Lessoc.

La contrepartie financière proposée par Orlati se monterait à maximum CHF 80-100'000 par année de redevance totale. La Carrière de l'Evi à elle seule rapporte plus.

Concernant la Carrière de l'Evi, cette dernière va s'étendre en direction du Moléson. Les négociations sont toujours en cours avec le Consortium. Boris Fringeli annonce environ 50% d'augmentation de la redevance.

Marc Beaud précise qu'il est délicat d'avancer des chiffres précis étant donné les discussions en cours. Le Conseil communal a la volonté de financer certains éléments avec cette société-là. La mise à l'enquête publique débutera au début du mois de janvier 2026.

Les représentants ont conscience des besoins de la Commune et ont fait part de leur volonté d'arriver à une solution satisfaisant les deux parties. Marc Beaud est positif sur l'issue de ces négociations.

#### Tarification du stationnement à Montbovon

**Michel Grangier** relève que le parking à Montbovon, souvent occupé, est gratuit. Prévoir un coût de stationnement permettrait des produits financiers pour la Commune.

Marc Beaud s'est renseigné à ce sujet : il faut compter environ CHF 50'000/an de charges pour un horodateur. De nouvelles solutions arrivent sur le marché mais les appareils coûtent très cher.

#### Liaison piétonne entre Neirivue et Albeuve

**Raphaël Beaud** indique que des enfants font souvent le trajet à pied ou à vélo entre Neirivue et Albeuve alors que le danger est grand. Il souhaite savoir ce qu'il en est de la liaison piétonne entre ces deux villages.

Boris Fringeli rappelle que la Commune a cherché par tous les moyens à réaliser un chemin entre les deux localités mais cela semble impossible en raison du coût important et des contraintes.

Plus personne ne demande la parole. Boris Fringeli tient à remercier les citoyens présents ce soir, l'ensemble du personnel communal, les membres des commissions et ses collègues du Conseil communal.

L'assemblée est levée est à 23h03.

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire  
Laura Barthe



Le Syndic  
Boris Fringeli

